

D02-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 16 janvier s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Éric REVERSEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ.

Absents excusés : M. Christophe AUBIN, M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE), M. Fabien MURAIL, M. Gérald RIVOISY, M. Nicolas TASSAUX.

Secrétaire de séance : Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 janvier 2026.

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme le Maire

Il est exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°28-2025 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée la création :

- D'un emploi de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2026
- D'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 33,54 heures annualisées à compter du 1^{er} avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, comme suit :
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS

Administratif

Catégorie	Poste	Temps de travail	Nb d'emploi	ETP	Effectifs pourvus	
					au 20 janvier 2026	à compter du 01/02/2026
Catégorie B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	35h	1	1	0	1
Catégorie B	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	35h	1	1	1	0
Catégorie C	Adjoint Administratif	17h30	1	0,5	1	1

Technique

Catégorie	Poste	Temps de travail	Nb d'emploi	ETP	Effectifs pourvus	
					au 20 janvier 2026	à compter du 01/04/2026
Catégorie C	Adj. Tech. Principal 1 ^{ère} classe	35h	1	1	1	1
	Adj. Tech. Principal 1 ^{ère} classe	33,54 h annualisé	1	0,96	0	1
	Adj. Tech. Principal 2 ^{ème} classe	33,54 h annualisé	1	0,96	1	0
	Adj. Tech. Principal 2 ^{ème} classe	18,32 h annualisé	1	0,52	1	1
	Adjoint Technique	35h	1	1	1	1
	Adjoint Technique	23,35 h annualisé	1	0,67	1	1
	Adjoint Technique	8,26 h annualisé	1	0,24	1	1
	Adjoint Technique	8,26 h annualisé	1	0,24	1	1

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 23/01/26 et affichée le 23/01/26

Le Secrétaire de séance,
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ